

## Renforcement de la sécurité des personnes âgées

Les seniors sont trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. C'est pourquoi la gendarmerie met en place l'opération tranquillité seniors qui consiste à prodiguer des conseils de sécurité aux personnes âgées pour se prémunir contre les actes malveillants.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Les personnes isolées et volontaires peuvent solliciter auprès de leur brigade de gendarmerie compétente une demande individuelle de contact semblable à celle de l'opération tranquillité vacances. Les personnes âgées ne doivent pas hésiter à faire part des situations qui leur semblent inhabituelles et des patrouilles de gendarmerie seront organisées lorsque les circonstances le justifieront. Les démarches des personnes âgées seront prises en considération en favorisant l'enregistrement de la plainte au domicile ou en planifiant un rendez-vous individualisé.

Le but de la gendarmerie est d'informer, de prévenir et de dissuader la commission d'actes de délinquance à l'encontre des personnes vulnérables. Les clubs, foyers du 3ème âge peuvent solliciter les gendarmes pour participer à leurs réunions d'information au 02 98 78 40 93 (demander le G/ GROS).

Les gestes utiles seront expliqués pour vous protéger des cambriolages en tous genres, contre le vol à la fausse qualité, les dangers d'internet, les vols à l'arraché des sacs à main, le vol au distributeur de billets, en cas d'agression.

Les gendarmes sont là pour vous aider.

